

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren

Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantionali di giustizia e polizia

Aux membres de la Conférence des directrices
et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
et de la Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice et police CCDJP

Berne, le 1^{er} avril 2022

Reg: gsz 10.424

4^e newsletter concernant la crise en Ukraine : informations actuelles à l'intention des cantons

Madame la Conseillère d'État,
Monsieur le Conseiller d'État,

Madame, Monsieur,

La crise ukrainienne continue d'occuper les gouvernements cantonaux et les responsables concernés et absorbe une grande partie de leur énergie. Il est d'autant plus regrettable que certains articles dans les médias insinuent que les autorités ne soutiennent pas suffisamment les familles d'accueil et les personnes en quête de protection, si bien que ces dernières se sentent abandonnées. Les secrétariats généraux des deux conférences ainsi que ceux de la CdC et de la CDIP tentent de corriger cette image en communiquant activement et en présentant les faits.

Clé de répartition

Les cantons continuent à créer des places supplémentaires ainsi qu'à augmenter l'effectif de leur personnel ou à conclure des contrats de prestations avec des œuvres d'entraide afin de pouvoir assurer au mieux l'hébergement des personnes en quête de protection. De nouvelles difficultés ont été relevées lors de diverses réunions : notamment, la répartition inégale des personnes en quête de protection entre les cantons pose certains problèmes. Des responsables de différents cantons ont donc suggéré d'intervenir auprès du SEM pour que la clé de répartition usuelle dans le domaine de l'asile soit à nouveau respectée. Lors de la rencontre du SONAS de ce jour, le SEM a assuré que le respect de la clé de répartition à moyen terme est un point important pour lui aussi.

La CDAS a convoqué une assemblée plénière extraordinaire pour le lundi 4 avril 2022, lors de laquelle une discussion aura lieu sur ce sujet. De même, certains cantons déplorent la répartition inégale des personnes vulnérables : il arrive souvent que des groupes entiers de personnes présentant un certain handicap ou problème de santé arrivent dans un canton, lequel doit alors organiser dans l'urgence un hébergement et un encadrement spécifiques. Là aussi, plusieurs cantons souhaitent qu'un certain pilotage soit assuré ; le secrétariat général de la CDAS est en train de chercher des solutions avec le SEM.

Enjeux de santé publique

L'état de santé des personnes en quête de protection est un sujet de préoccupation croissant : apparemment, certains enfants ne sont pas vaccinés contre les maladies infantiles courantes. De plus, l'Ukraine est un pays à forte incidence de tuberculose. Jusqu'à présent, le SEM n'a pas procédé au dépistage des personnes dans les centres fédéraux d'asile. Un auto-questionnaire numérique serait toutefois disponible et permettrait d'obtenir des indications sur les personnes présentant un risque élevé. Celles-ci pourraient alors passer un examen médical. La CDAS et la CDS sont intervenues auprès du SEM et de l'Office fédéral de la santé publique dans le but de définir ensemble un processus de dépistage approprié. La situation devrait être clarifiée dans les prochains jours.

Soutien financier

Enfin, les critiques selon lesquelles les personnes en quête de protection ne recevraient pas de soutien financier de la part des autorités de l'aide sociale se multiplient. Les médias évoquent de plus en plus ce sujet. Il est difficile pour le SG CDAS d'évaluer s'il s'agit de cas isolés ou si le versement du forfait pour l'entretien aux personnes en quête de protection et, le cas échéant, de la contribution aux frais des familles d'accueil ne fonctionne pas encore de manière optimale dans de nombreux cantons/communes. La CDAS espère que l'échange qui aura lieu lors de l'assemblée plénière extraordinaire permettra également de clarifier ce point.

Lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains

Dès le début de la crise, la CCDJP et la CCPCS ont attiré l'attention sur le fait que tous les acteurs impliqués devaient être bien conscients du risque auquel sont exposés les réfugiés d'être victimes de délits. En collaboration avec des spécialistes, le SEM a mis sur pied une campagne de sensibilisation à l'intention des personnes concernées et des collaborateurs impliqués dont nous vous invitons à prendre connaissance. Vous trouverez les détails sous : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/menschenhandel/kampagne.html> Le matériel de la campagne comprend des flyers et des affiches dans les langues officielles ainsi qu'en ukrainien, russe et anglais. Nous vous prions instamment de transmettre ces informations à tous les services concernés de votre canton en les invitant à mettre le matériel à disposition aux endroits appropriés.

Contrôle de sécurité et risque d'abus

Accorder une protection rapidement et sans complications reste la priorité. Toutefois, le nombre important de réfugiés entraîne un certain risque d'abus : il est possible que des personnes se fassent enregistrer sous une fausse nationalité ou une fausse identité. Il faut également éviter d'octroyer une protection à des criminels ou à des personnes dangereuses. C'est pourquoi les cantons soutiennent le SEM dans l'exécution systématique et rapide du contrôle de sécurité de toutes les personnes à enregistrer.

Organe de contact au sein des cantons

Afin d'être en mesure de clarifier certaines questions, même sous une forte pression du temps, les conférences intercantionales sont tributaires d'un interlocuteur dans chaque canton, directement impliqué dans la gestion des défis actuels (p. ex responsable d'un état-major de crise ad hoc ou de l'organe cantonal de conduite si celui-ci a été activé). Ainsi nous pourrions, si nécessaire, poser rapidement et facilement des questions sur différents sujets (hébergement, santé, sécurité, intégration, etc.), qui peuvent ensuite être triées au sein du canton et transmises aux services spécialisés adéquats pour qu'ils y répondent. Pour cette raison, la CdC a lancé un sondage à ce sujet auprès des chancelleries d'État (cf. courrier en annexe).

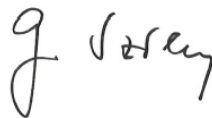
Veuillez agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, Madame, Monsieur, l'expression de notre plus haute considération.

**Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice
et police**



Florian Düblin
Secrétaire général CCDJP

**Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales**



Gaby Szöllösy
Secrétaire générale CDAS